



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA  
1 place de l'Hôtel de Ville BEAUFORT  
39190 BEAUFORT-ORBAGNA  
Tél : 03 84 25 00 89  
@ : [mairie@beaufort-orbagna.fr](mailto:mairie@beaufort-orbagna.fr)



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 6 JUILLET 2022 À 20H15  
Salle d'activités de BEAUFORT**

**Présents :** KLINGUER Emmanuel, BOUILLIER Pierre, LAXENAIRE Stéphane, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, MONDIERE Stéphane, ROY Nadia, RUBY Caroline, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VANDERCAMERE Raphaëlle, VARENNE Karine

**Absents excusés :** BOUGAUD Frédéric, DIAME Déborah, OUBIBET Emmanuelle ayant donnée pouvoir de vote à KLINGUER Emmanuel, GAROT Géraldine ayant donnée pouvoir de vote à Raphaëlle VANDERCAMERE

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents et demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance : Benoît LIMONET

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal

- D'ajouter un point à l'ordre du jour :

❖ La mise en place d'une signalétique patrimoniale

Le conseil municipal confirme son accord.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2022 : celui-ci est adopté à l'**unanimité**.

## Délibérations

### **1. LA MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE PATRIMONIALE**

Monsieur le Maire expose au membre du conseil municipal le projet de valoriser le patrimoine sous forme de panneaux informatifs installés sur les sites historiques patrimoniaux ou archéologiques ou des monuments représentatifs du patrimoine régional et permettant l'accueil le public.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

**0 contre**

**14 voix pour**

**1 abstention**

**S'ENGAGE** à demander auprès de la région-Bourgogne-Franche-Comté le financement pour la mise en place de ce projet.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



## **2. LANCEMENT DE CONSULTATION DU MARCHE DE TRAVAUX : REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE BEAUFORT SUR LE TRACE DE LA RD 1083 – TRANCHE 1 TROTTOIRS**

Monsieur Pierre BOUILLIER 1<sup>er</sup> adjoint rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la Route Départementale 1083 ressortissant de l'étude de développement du bourg centre, Considérant la délibération n°2019/76A du 20 décembre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au mandataire MAYOT/TOUSSAINT, Considérant la délibération n°2020/79 du 21 décembre 2020 de demande de subvention pour les tranches 1, 2 et 3 d'un montant global de 1 150 000€ HT, Considérant la délibération n°2021/28 du 23 juin 2021 approuvant un avenant relatif à la maîtrise d'œuvre d'un montant de 47515€ HT, Considérant la délibération n°2021/054 du 14 décembre 2021 validant le plan de financement pour la 1<sup>ère</sup> tranche du projet soit 1 191 660.00€ HT,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de lancer la consultation du marché de travaux pour le projet d'aménagement de la Route Départementale 1083.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **3. MODIFICATION DES STATUTS DU SMEA (SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT)**

La dernière révision des statuts du Syndicat mixte des Eaux et d'Assainissement (SMEA) a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 04 Avril 2022

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal de chaque membre du SMEA dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu la délibération approuvant la modification des statuts du SMEA Beaufort du 04 Avril 2022

:

Vu le projet de statuts à intervenir,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification des statuts incluant le retrait de la compétence assainissement non collectif du SMEA de Beaufort

#### **4. CONTRAT POUR UNE MISSION DE FAISABILITE DES DEUX BATIMENTS AU 5 ET 8 GRANDE RUE :**

Monsieur Julien VAN DER PLOEG adjoint au maire expose aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel restaurant situé au 8 grande rue à Beaufort et du bâtiment situé au 5 grande rue à Beaufort.

Considérant qu'il faut vérifier la faisabilité de l'opération, au regard des règles d'urbanisme et de réglementation sécurité et accessibilité.

Vu le contrat présenté par Monsieur Alain CHARVET, architecte mandataire, Sur Carlet 39160 SAINT-AMOUR

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**ACCEPTE** de lancer la mission de faisabilité auprès de Monsieur Alain CHARVET architecte pour un montant de **8 700€ HT soit 10 440.00€ TTC**

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**PRECISE** que cette dépense sera réalisée sur l'article 2031 : Frais d'étude

#### **5. RENOUELEMENT CONTRAT DE LOCATION DU COPIEUR**

Considérant la nécessité de remplacer l'appareil copieur-imprimante du secrétariat de mairie, Après avoir examiné les différentes propositions reçues,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** de louer sur 63 mois, à la société GRENKE LOCATION S.A.S., un copieur CANON IRA DXC 3826i au tarif de 535.62 € HT par trimestre ;

**DÉCIDE** de conclure sur 63 mois, avec la société XEFI LONS 8 avenue Camille Prost 39000 LONS LE SAUNIER, un contrat de maintenance couvrant :

- Coût à la page N&B A4 : 0.0040 € HT/copie
- Coût à la page couleur A4 : 0.040 € HT/copie

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, l'ensemble des documents afférents à cette opération.

#### **6. DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les bilans financiers, les budgets prévisionnels et les demandes de subventions des associations communales pour des manifestations exceptionnelles (trek d'orientation féminin et solidaire contre le cancer du sein).

Après avoir étudié les projets d'animations, les finances et l'enveloppe budgétaire,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Nom des associations	Montant de subvention accordé
Souvenir Français canton de Beaufort	200.00 €
Solid'Rose : Rose trip Maroc	150.00 €
Comité des Fêtes de Beaufort	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>650.00 €</b>

**PRECISE** que ces dépenses seront réalisées sur l'article 65748.

**1. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Annulation de la gazette pour ce semestre, un courrier sera envoyé aux sponsors les informant de la gratuité du 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- PLU
- Fête de la musique
- Repas des aînés
- Projet d'installation d'un nouveau géomètre sur la commune

**LE MAIRE**  
**Emmanuel KLINGUER**

